

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	04 Avril 2018	Séance du : 11 Avril 2018
		L'An Deux Mille dix-huit, le Onze Avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 37</u>	
Présents : 25	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet) , M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurac Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIERE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bernard COSTE (Octon), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO.

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un agent contractuel sur une vacance temporaire d'emploi

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136b de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil communautaire le 14 février 2018, et particulièrement l'emploi permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B à temps complet pour l'exercice des fonctions de maître-nageur sauveteur,

Considérant la nécessité de modifier l'emploi permanent compte tenu de la vacance du poste suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles du titulaire,

Il est proposé la modification de l'emploi permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B à temps complet pour l'exercice des fonctions de maître-nageur sauveteur à compter du 15 avril 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de catégorie B de la filière sportive au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 04 avril 2018.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de l'emploi permanent d'éducateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B à temps complet pour l'exercice des fonctions de maître-nageur sauveteur à compter du 15 avril 2018.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX